



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 09 mars 2020

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire et Alain PHILIPPE - Maire délégué
André MASLANKIEWICZ – Bruno FORT - Patricia JANTET - Emile PERRAUD - Fabrice GROS - Michel BATTISTELLA et Bernard MICHAUD, adjoints.
Christian COCHET - Christine COCHET - Marie DICORATO – Jimmy GRONDIN - Christine LECHON - Céline MAFFRE – Francisco MARTINEZ - Frédérique MOISSET - Cécile MICHAUD et René GUIGARD conseillers municipaux.

Absents : Patrick CHARNAY - Jean-Michel SALQUE et Vanessa VEILLON

Pouvoir : Cécile MICHAUD à Alain PHILIPPE

Secrétaire de séance : Patricia JANTET

Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

- Bilan comptable 2019
- Affectation des résultats
- Vote des taux
- Vote des budgets primitifs (4 budgets)
- Convention de fonctionnement service urbanisme mutualisé/Commune
- Cessions
- Location du logement communal mairie de Pugieu

La séance est ouverte, Madame Patricia JANTET est nommée secrétaire de séance.
Pas d'observations sur le procès-verbal du 24 février 2020, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance, la dernière de la mandature puisque l'assemblée sera prochainement renouvelée.

✓ Bilan comptable 2019

M le Maire donne la parole à Monsieur Bruno FORT adjoint aux finances qui communique les résultats de clôture de l'exercice 2019 étudiés par la commission des finances.

Le conseil municipal :

- Prend connaissance des comptes de la gestion 2019, budget principal de la commune nouvelle et budgets annexes des communes déléguées, établis par le trésorier de Belley, comptable de la collectivité. Ils sont approuvés à l'unanimité ;
- Prend connaissance des comptes administratifs 2019 pour les 4 budgets et, Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, les votent à l'unanimité ;
- Vote les affectations de résultat. Monsieur le Maire souligne que l'assemblée sortante laisse au futur conseil municipal une situation financière saine ;

✓ Vote des taux

Avant de passer au vote du budget primitif Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur la proposition de la commission des finances de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2020 : adopté à l'unanimité.

✓ Budgets primitifs

M. le Maire indique que la volonté de l'équipe municipale sortante étant de faciliter l'installation du conseil municipal qui sera issu des urnes ce 15 mars, la commission des finances a travaillé à l'élaboration des budgets primitifs pour l'exercice 2020. Il indique cependant que la future équipe municipale ne sera nullement engagée ou contrainte. Elle aura naturellement la possibilité d'apporter des modifications à ces prévisions via des décisions modificatives pouvant être prises à tout moment de l'année par délibération. Des opérations d'investissement ont été inscrites comme les travaux d'aménagement de la RD 1504, les études étant achevées, la consultation des entreprises peut être lancée. Des crédits sont également inscrits pour des travaux sur les édifices religieux, notamment la chapelle de Cressieu. Enfin, Monsieur Bonnard insiste sur la nécessité de lancer rapidement les études d'extension du groupe scolaire. La décision d'ouverture d'une classe supplémentaire devrait être connue prochainement.

Bruno FORT présente les propositions de la commission des finances, rappelant que le BP est voté à taux constants.

Monsieur Bonnard propose enfin au conseil municipal de valider ces 4 BP en rappelant une dernière fois que le futur conseil municipal restera entièrement libre de suivre ou non les lignes tracées et pourra décider d'engager d'autres opérations d'investissement.

✓ Convention de fonctionnement service urbanisme communauté de communes Bugey Sud

Monsieur le Maire donne la parole à Mr André MASLANKIEWICZ, adjoint à l'urbanisme qui fait le compte rendu de la dernière assemblée générale du service urbanisme de la communauté de commune.

Il donne ensuite lecture de la convention de fonctionnement et demande l'autorisation de signer ce document. Accepté à l'unanimité.

✓ Cessions

Monsieur le Maire rappelle la délibération D_19_39 du 02/09/2019 décidant de prononcer le déclassement du délaissé d'une partie de l'ancienne route qui longeait la voie ferrée jusqu'au passage à niveau de Penaye.

Il indique que Monsieur Marc DUMAS, agissant pour le compte de la société DUO s'est montré intéressé par l'acquisition de ces parcelles concernant pour l'essentielle de la voirie pour une surface totale de 545 m² en zonage UX et de terre agricole pour une parcelle d'une surface de 548m² en zonage A.

Un prix de 7€/m² a été proposé pour les parcelles de voirie déclassée sachant qu'une servitude de tréfonds sera établie au profit de la commune pour garantir l'accès au réseau public d'assainissement collectif existant sous l'ancien chemin communal et à 1€/m² le prix de vente de la parcelle terre agricole. Monsieur Dumas a accepté cette offre.

Monsieur Bonnard invite donc le conseil municipal à valider ces propositions et lui donner délégation pour la signature des actes à l'office notarial de Belley, les frais étant intégralement à la charge de l'acquéreur. Accepté à l'unanimité.

✓ Bail pour logement communal Pugieu

Monsieur le Maire rappelle que la décision de remettre à la location le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'ancienne mairie de Pugieu, qui sera déclassée au 22 mars.

Il indique que 2 dossiers ont été déposés. Après étude, la commission des finances propose de retenir la candidature de Mr Roger Gonnelli. Le Maire est autorisé à signer le bail correspondant.

Informations ou questions diverses :

- Etablissement des tours de garde aux bureaux de vote pour le 1^{er} tour de l'élection municipale.

Avant de lever la séance Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des élus qui ont siégé avec lui depuis 6 ans d'abord au sein du conseil municipal de la commune historique puis à la commune nouvelle.

Il souligne l'excellent travail d'équipe qui a pu se faire dans un respect mutuel et toujours dans l'intérêt général.

Le rapprochement avec Pugieu qui a conduit à la création de la commune nouvelle a été, pour lui, une expérience très enrichissante.

Alain PHILIPPE s'associe aussi à ces remerciements qu'il adresse d'abord aux élus de Pugieu qui lui ont toujours témoigné leur confiance puis à l'ensemble du conseil municipal.

Il insiste sur le fait que la fusion a été réalisée dans un climat serein et que le bilan en est très positif.

Les élus soulignent également la qualité du travail réalisé par les agents municipaux, dans tous les services.

Enfin, ils souhaitent bonne chance à celles et ceux qui vont leur succéder.

Didier BONNARD et Alain PHILIPPE clôturent cette mandature en offrant un buffet convivial aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 09 mars 2020.

A Chazey-Bons, le 10 mars 2020

Le Maire, Didier BONNARD

